

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni, en raison de la crise sanitaire, de manière exceptionnelle à la salle Gérard Philipe sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Franck CHAUVEAU, Naïma FERROUDJI, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Dominique CRIBIER, Marc ESNAULT, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Nadia CARCASSET (pouvoir à Danièle GARCIA), Olivier LEONHARDT (pouvoir à Frédéric PETITTA), Séverine BUSSON (pouvoir à Brahim OUAREM), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe ROGER), Laurence MOLINARI (pouvoir à Alice SEBBAG), Brigitte JAUNET (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc Esnault), Patricia BARTOLI (pouvoir à Marie-Dominique CRIBIER), Norman PANTER (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Isabelle QUESNEL, (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Jacques BENISTY), Thierry BESSE (pouvoir à Melanie SCHLATTER).

#### Absents

Yassin LAMAOU

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 24  
représentés : 14  
absents : 1

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

Publiée le : **CONSEIL MUNICIPAL DU** : **15 DÉCEMBRE 2021**  
**17 DEC. 2021**  
Présents : 24 **DELIBERATION N°** : **14465**  
Représentés : 14  
Absents : 1 **DGA DE SECTEUR** : **CAROLINE CARSOULLE**  
**Pour : 38** **SERVICE** : **POLE EVENEMENTIEL ET ASSOCIATIF**  
**Contre :**  
**Abstention :** **AFFAIRE SUIVIE PAR** : **SANDRINE AUBERT**

## FIXATION DE LA PARTICIPATION AU LOTO DE NOEL

### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission Santé Solidarité, Petite Enfance, Accompagnement des Séniors, Devoir de Mémoire, Politique de la Ville, Emploi et Insertion, Prévention réunie le 3 décembre 2021,

**CONSIDERANT** la politique culturelle et sociale de la Municipalité en faveur du public Génovéfain.

### APRES EN AVOIR DELIBERE,

**FIXE** la participation du public au Loto organisé par la Ville à compter de ce jour à :

Montant en €	Génovéfains	Hors Commune
1 carton (3 grilles)	6 €	10 €
2 cartons (6 grilles)	10 €	20 €
3 cartons (9 grilles)	15 €	25 €
5 cartons (15 grilles)	20 €	30 €

### AUTORISE :

L'encaissement des recettes correspondantes par le régisseur, contre délivrance d'un reçu au moment de l'inscription,

L'engagement et le règlement des dépenses relatives à ces concours, notamment :

Au moyen de la régie d'avances, par chèque du régisseur, le jour même de la prestation pour toutes les dépenses qui ne pourraient pas faire l'objet de la procédure d'engagement et du mandatement ou par mandat administratif, sur présentation des factures correspondantes,

**IMPUTE** les dépenses correspondantes à l'article 6188 ; les recettes à l'article 7088 du budget communal 2021.

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-Des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

